

*DES HABITANTS
FACE A LEUR QUARTIER.
MOUVEMENTS
DE REVENDICATION
DANS UN GROUPE HLM
DE LYON (1933-1991)¹*

—
Claire BERTHET

Claire BERTHET
Centre Pierre Léon

L'étude proposée ici recouvre un double terrain de recherche. Il s'agit, en premier lieu, de la question des associations, en second lieu, de celle de l'histoire urbaine et plus particulièrement du logement social à Lyon.

La question des associations, des groupements d'habitants, quelle qu'en soit la nature, est un thème déjà bien étudié en histoire, depuis le travail fondateur de M. Agulhon². Il est devenu un thème incontournable dans les différentes études d'histoire urbaine de ces dernières décennies, qu'il s'agisse de banlieues rouges³, de quartiers ouvriers⁴, ou de villes entières⁵. Le contexte de la vie associative des années 1930 à 1980 à Lyon est également bien connu grâce à un travail mené sur les associations de défense des locataires puisque T. Joli-

1 - Cette communication a été présentée à la 5^e Conférence Internationale de Recherche sur l'Habitat à Montréal en juillet 1992, dans le cadre d'un appel d'offres du Plan Construction et Architecture.

2 - AGULHON (Maurice), *Le cercle dans la France bourgeoise, étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, A. Colin, 1977.

3 - Cf. notamment FOURCAUT (Annie), *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Éd. Ouvrières et Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986 ou BASTIEN (Bernard), *Saint-Denis, ville rouge*.

4 - Voir par exemple JACQUEMET (Gérard), *Belleville au XIX^e siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, EHESS/Jean Touzot, 1984 ou Maurizio GRIBAUDI, *Itinéraires ouvriers, espaces et groupes sociaux à Turin au début du XX^e siècle*, Paris, EHESS, 1987.

5 - PINOL (Jean-Luc), *Les mobilités de la grande ville. Lyon fin XIX^e-début XX^e*, Paris, PPSH/Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992.

6 - JOLIVEAU (Thierry), *Associations d'habitants, urbanisation et politiques urbaines. Comités de quartier et associations de défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise. 1880-1983*. Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Géographie et Aménagement, Université Lyon 2, 1983.

7 - JOLIVEAU (Thierry), *op.cit.*, p. 199.

8 - Article 2 des statuts, parus dans le *Journal Officiel* du 29 août 1933.

9 - Les HBM étant devenus HLM en 1959, nous utiliserons, pour faciliter les choses, l'appellation « HBM »

veau⁶ a travaillé plus spécifiquement sur les associations d'habitants, en liaison avec l'urbanisation et les politiques urbaines de la ville.

L'histoire d'un groupe d'habitations à bon marché, celui des États-Unis de Lyon de Tony Garnier, de sa conception à la fin de la première guerre mondiale jusqu'au coeur des années 1980, objet de notre thèse de doctorat, a permis d'étudier les politiques urbaines et de l'habitat qui ont été menées au début du XX^e siècle, qu'elles soient nationales ou locales. En effet, la question du logement social s'est révélée cruciale pour comprendre une large part des mécanismes du développement urbain de la seconde agglomération de France, au cours de ce siècle.

L'étude du quartier des HBM des États-Unis de Lyon a par ailleurs mis en évidence plusieurs éléments. Outre la grande cohérence sociale de l'ensemble de la population locataire, les habitants du quartier ont fait naître et ont su développer rapidement une sociabilité spécifique. Les associations de revendication, de défense du cadre de vie représentent l'un des aspects d'une sociabilité plus « formelle », en liaison étroite avec une sociabilité « informelle » (milieu de vie, réseaux de connaissance, de voisinage, familiaux, solidarité au travail, etc.). Par ailleurs, la longue durée (un demi siècle) permet de s'interroger tant sur la permanence, la continuité d'un mouvement de revendication dans un groupe de logements sociaux que sur les changements, les transformations qu'il a connus.

LES ASSOCIATIONS ET LEUR TERRITOIRE

Les associations de revendication des locataires du groupe HBM des États-Unis sont au nombre de deux. La pre-

mière, le comité d'intérêt local des États-Unis, a été créée en 1933, dès l'entrée des premiers locataires dans les HBM. Il ne s'agit pas d'une forme nouvelle d'association de revendication puisqu'elle existe déjà dans d'autres quartiers de Lyon. Selon Thierry Joliveau, le comité d'intérêt local est la forme qui s'est imposée à Lyon « *comme étant la mieux adaptée à la représentation des intérêts de quartier* »⁷. En 1929, il en a recensé 18. Parmi ceux-ci, sept sont déclarés officiellement et 11 restants étaient cités dans la presse mais n'ont pas fait l'objet d'une déclaration officielle. Il s'agit d'une association loi 1901, à but non lucratif. D'après les statuts, insérés au *Journal Officiel* du 29 août 1933, son objectif est de « recevoir, centraliser les réclamations de ses adhérents, concernant les améliorations à apporter au quartier, de les étudier par l'intermédiaire de son conseil d'administration, de les produire aux pouvoirs publics et d'en poursuivre la réalisation »⁸.

La seconde association étudiée, le comité des locataires des anciens États-Unis, a été créée le 30 juin 1983, et ce, afin d'obtenir la rénovation des logements des « anciens » États-Unis. En effet, c'est ainsi qu'on appelle le groupe d'HBM, par opposition aux groupes HLM construits ultérieurement⁹. L'article 5 des statuts précise qu'il « se donne pour but d'organiser la défense des intérêts des résidents, sur toutes les questions concernant le problème de l'habitat et de l'urbanisme ».

Dans le type d'association qu'est le comité d'intérêt local, chaque comité a son secteur dont les limites sont explicitement déterminées par les statuts de celui-ci. L'article 3 des statuts de 1933 précise que « le Comité ainsi désigné ne s'occupera que du quartier des États-Unis ». Mais qu'est-ce que le quartier des États-Unis ?

Avant la construction des HBM, le « quartier des États-Unis » n'existe pas. La « cité des États-Unis » ou le « quartier des États-Unis », puisque les deux dénominations sont également employées par les différents acteurs, ensemble urbain composé d'HBM, a été construit au début des années trente, sur la rive gauche du Rhône, au sud-est de Lyon et à proximité de la commune de Vénissieux. Conçu par Tony Garnier, formé à l'école des Beaux-Arts et Grand Prix de Rome en 1899, cet ensemble de logements a été construit de façon homogène et sur un plan d'ensemble. Selon K. Pawlowski, c'est la première réalisation de ce type¹⁰. Ce groupe, ce « quartier », a été construit en moins de cinq années, le projet initial étant antérieur à la réalisation d'une bonne dizaine d'années. Le choix du site a été déterminé par le fait que les terrains nécessaires au projet de la municipalité lyonnaise ont pu être acquis pour des sommes modiques. Dans une vaste plaine, les champs, les prés, les jardins ouvriers, quelques rares fermes isolées, quelques implantations industrielles et un bidonville, le « Village nègre », en sont les éléments principaux.

Toutefois, au vu de la conjoncture économique, financière et foncière de l'époque, le résultat final est un quartier inachevé. Tant sur le plan de l'urbanisme que sur celui de l'hygiène ou du confort des logements, les réalisations demeurèrent en deçà des ambitions initiales de Tony Garnier même si son ampleur (1.620 logements) en fait une réalisation unique à Lyon.

Or, le problème qui se pose ici est la définition des limites de ce quartier annoncé par le comité. Il est certes essentiellement composé des logements du groupe HBM mais comprend autre chose que ces HBM, un tissu fait de petites maisons individuelles, de petites immeubles, de fermes et d'usines, pré-

existant à la construction des HBM. Cependant les actions, les revendications faites ne concernant que les HBM et les membres connus habitant tous le groupe, le « territoire » du comité d'intérêt local des États-Unis semble correspondre, du moins jusqu'aux années 1950, à l'ensemble urbain constitué par les logements sociaux. A partir de ces années-là, en effet, le territoire du comité d'intérêt local des États-Unis se modifie, en suivant le développement urbain de l'arrondissement. Il s'élargit aux locataires des autres groupes HLM construits de part et d'autre du boulevard enfin percé.

Le nouveau comité des locataires, lui, propose une action limitée au groupe des HBM. Ainsi la dénomination du comité « Comité des locataires des anciens États-Unis » définit-elle parfaitement, dans l'esprit des différents acteurs, le territoire concerné : « Entre les usagers des logements d'une cité sise à Lyon 8^e quartier des États-Unis Anciens qui adhèrent ou adhéreront aux présents statuts¹¹ ». En effet le groupe des HBM est nommé ainsi par opposition aux constructions collectives des années 1960.

LES COMITÉS DANS LES RÉSEAUX ASSOCIATIFS

Au quartier des États-Unis, la permanence d'un mouvement des locataires autour de la défense des habitants et de leur cadre de vie, de 1933 jusqu'aux années 1990, est remarquable. Toutefois il faut compter avec des périodes de plus ou moins grande activité et avec la différence des durées d'existence et d'étude des deux associations, cinquante ans pour le comité d'intérêt local des États-Unis, une dizaine d'années pour le comité des locataires toujours en activité.

pour nommer le quartier des États-Unis construit par Tony Garnier.

10 - PAWLOWSKI (K.), *Tony Garnier ou les débuts de l'urbanisme fonctionnel*, Paris, C.R.U., 1967.

11 - Article premier des statuts du CIL des États-Unis (1933).

- 12 - Réunion du
18 mai 1947.
- 13 - Outre le comité
d'intérêt local, on
recense également une
demi-douzaine
d'associations : l'Étoile
sportive, l'Avenir
laïque Bachut-États-
Unis, la Renaissance
du 7^e, le Foyer des
États-Unis, la
Commune libre des
États-Unis, les Œuvres
de l'église Saint-
Jacques des États-Unis
et l'Union des
commerçants.
- 14 - Lettre du
28 novembre 1938 de
la Fédération au
président du CIL des
États-Unis (Archives du
CIL des États-Unis).
- 15 - JOLIVEAU
(Thierry), *op. cit.*,
p. 208.
- 16 - *Le Progrès*,
Journal du soir, 1954.
- 17 - Union des comités
d'intérêt local.

Le comité d'intérêt local des États-Unis a connu, de sa création jusqu'à l'époque la plus contemporaine, une alternance de périodes d'activité et de somnolence. Ainsi, la première période d'activité importante (1933-1939) se voit stoppée par la seconde guerre mondiale : « Son action de défense des locataires et de revendication locale a toujours été constante et notre Comité a pu réaliser la plupart des tâches qu'il s'était assigné dans son programme qui malheureusement, du fait de la guerre, a dû subir un arrêt de plusieurs années » constate le président¹². L'activité reprend en 1945-1946 puis s'étiole progressivement à partir des années 1950 jusqu'aux années 1980.

Le mouvement de revendication des locataires reçoit une nouvelle impulsion en juin 1983, avec la création du comité des locataires dont l'activité est constante jusqu'au début des années 1990 avec l'élaboration de projets originaux et d'ampleur remarquable.

Dès sa création, le comité d'intérêt local côtoie des associations qui soient nées à la même occasion, soit existaient déjà, de nature ludique, sportive, musicale, voire politique ou religieuse mais aussi de commerçants¹³. Les rapports entre les associations du quartier s'avèrent étroits. Les connexions se font non seulement grâce à des membres communs mais elles surgissent également des formes d'une entraide telle que le prêt d'une salle pour une réunion ou une fête.

Le contexte associatif dans lequel naît le comité des locataires en 1983 n'est guère différent, excepté qu'il s'insère dans un tissu associatif déjà ancien. La plupart des associations ont perduré, excepté les groupements des commerçants : en 1983, on en recense deux nouveaux. Par ailleurs, se sont implantées des sections locales de la Confédération

syndicale des familles et de la Confédération syndicale du cadre de vie.

Dans le réseau des associations de défense du cadre de vie de l'arrondissement ou de la ville, le comité d'intérêt local comme le nouveau comité des locataires occupent une place spécifique.

Le comité d'intérêt local est, pour ainsi dire, « chapeauté » par deux éléments. Tout d'abord, le fait que le territoire du comité corresponde aux logements HBM le rapprocherait de la Fédération des HBM regroupant les comités des locataires des 12 groupes d'HBM de l'Office. Le comité d'intérêt local est certes en contact avec la Fédération mais ne fait que participer d'une façon officieuse aux réunions de celle-ci, du moins pendant l'entre-deux-guerres¹⁴. D'autre part, en 1930, peu avant la réalisation des HBM du quartier des États-Unis et la naissance du comité d'intérêt local des États-Unis, a été créé le Groupement des CIL (Comités d'intérêt local) du 7^e arrondissement, composé de neuf comités auxquels s'est joint plus tard celui des États-Unis. D'après T. Joliveau, ce groupement a un rôle d'étude et doit « faire une pression plus forte et plus directe sur les pouvoirs publics pour la réalisation des revendications les plus importantes intéressant tout l'arrondissement », en bref « faciliter celui [le travail] des élus et à mettre un peu de clarté et d'ordre dans les revendications¹⁵ ». Plus tard, les tentatives de coordination entre les comités, en 1945 et en 1954, destinées à renforcer l'action des CIL tout en facilitant le travail des élus¹⁶, n'ont pas connu un grand succès et ce, jusqu'à la naissance de l'UCIL¹⁷ en 1959. La modernisation des objectifs, la « défense des intérêts sociaux et urbains de la population », marque une volonté de rupture, contrebalancée par le fait que les thèmes d'action de la Fédération de 1954 sont repris même si leur cadre

est élargi : l'échelle de l'agglomération permet en effet la promotion de projets novateurs. Cette union prend en conséquence une plus grande importance dans la ville de Lyon et auprès des pouvoirs publics.

Marqué par l'affiliation à la Fédération du Rhône de la Confédération nationale du logement (CNL), association d'associations de locataires, le nouveau comité collabore, pour certaines actions ponctuelles, avec les comités de locataires des autres groupes HLM des États-Unis. Parallèlement, cela n'empêche pas la participation du comité des locataires des États-Unis au Comité d'information et de coordination des associations du 8^e arrondissement (CICA), créé en 1984. Représentatif des associations de l'arrondissement, de quelque type qu'elles soient, le CICA a un double objectif. Le premier est de « solliciter et redynamiser les forces vives des associations dans le but de lancer des opérations d'envergure, faisant appel à la compétence des uns et des autres dans chacune de leur discipline... Notre rôle consistera à coordonner ces forces d'intervention¹⁸ ». En second lieu, le CICA se propose de donner aux associations un appui logistique (matériel, adhérents, membres actifs) afin qu'elles puissent mener à bien leurs propres animations.

Associations assez fortement encadrées, tant sur le plan du quartier que de l'arrondissement ou de la ville, les comités de locataires du quartier des États-Unis n'en ont pas moins leurs propres caractéristiques, sur lesquelles nous allons revenir.

LA VIE DES COMITÉS

Le comité d'intérêt local des États-Unis, semblable en cela, encore une fois, aux autres comités du même type et aux

autres associations, conserve son siège dans un café. D'abord situé au centre du quartier, il émigre ensuite dans ceux des rues adjacentes au groupe des HBM Toutefois, sur l'ensemble de la période, les lieux de réunions varient et passent du café à une salle de réunion d'une autre association, à une salle de cinéma ou bien de la MJC créée au début des années 1960.

Les assises du comité des locataires des anciens États-Unis sont différentes. Non seulement il n'a jamais eu son siège dans un café, mais dès sa création, il est situé dans le logement du secrétaire et une boîte aux lettres est à l'adresse du président. Ensuite, les réunions se déroulent au centre social du quartier. Toutefois, grâce à son affiliation à la Confédération nationale du logement, le nouveau comité peut tenir des permanences hebdomadaires dans un local réservé à cet effet et prêté par l'Office des HLM Cette « institutionnalisation » du comité des locataires présente, sans conteste, une rupture très nette dans l'histoire des associations du quartier.

La fréquence des réunions du comité d'intérêt local a certes été fixée par les statuts à raison d'une réunion du conseil d'administration tous les mois, de l'assemblée générale une fois par an, et de l'assemblée générale extraordinaire également une fois par an. Les archives du comité des États-Unis ne nous ont pas permis de reconstituer l'intégralité des réunions du comité mais il apparaît que celles-ci se réduisent à une, voire deux assemblées générales annuelles à partir de 1948-1949. Le comité procède lui aussi, à côté de ses réunions, irrégulièrement tenues, à une assemblée générale en session ordinaire une fois par an, alors que l'assemblée générale en session extraordinaire doit avoir lieu aussi souvent qu'il en sera jugé nécessaire (article 6 des statuts).

Bien sûr, les comités de locataires ont des trésoriers chargés des recettes et dépenses des associations. Bien évidemment, celles-ci ne sont guère riches et fonctionnent le plus souvent grâce aux dons, souscriptions mais surtout aux cotisations versées par les locataires et dont le montant annuel est peu élevé : cinq francs en 1933-36, trois francs d'octobre 1936 jusqu'en 1947 où elle passe à vingt francs. La cotisation du comité des locataires des anciens États-Unis s'élève à 85 francs en 1987, dont 70 francs vont à la CNL et les 15 francs restant sont réservés au comité.

Les deux comités semblent donc assez proches sur le plan de l'organisation générale. Les caractéristiques des membres qui les composent apportent cependant une différenciation qui est loin d'être négligeable.

LES MEMBRES DES ASSOCIATIONS

En ce qui concerne les questions de l'adhésion et du mode de recrutement, l'article 4 des statuts du comité d'intérêt local indique que « peuvent faire partie du Comité toute personne habitant le quartier, commerçants ou autres, jouissant de leurs droits civiques ». Une hiérarchie s'établit à l'intérieur du comité, entre les membres. A la base, donc, le simple adhérent. Puis le délégué de rue, nommé par le comité, peut assister aux réunions du conseil d'administration, y « soumettre les revendications concernant leur rue, prendre part aux discussions mais [ils] n'auront pas le droit de vote » (article 7). Le conseil d'administration composé de 12 membres élus lors de l'assemblée générale et la commission de contrôle, trois membres pris hors du conseil d'administration et chargés « de la vérification des comptes du tré-

sorier et de la gestion du comité » (article 8) sont les deux instances dirigeantes du comité.

Les renseignements dont nous disposons pour les membres du nouveau comité sont d'une moins grande précision. Si l'assemblée générale des adhérents est l'instance supérieure du comité, la direction en est assurée par une « commission exécutive dont les membres sont élus pour une année par l'assemblée générale des adhérents » (article 7) et le lien établi avec les habitants se fait par l'intermédiaire des 13 responsables des allées. Contrairement aux délégués des rues du comité des États-Unis, les responsables sont tous membres du bureau désigné par cette commission, composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de membres et chargé de représenter le comité en toutes occasions.

Les modalités de recrutement pour les deux associations sont mal connues par manque d'archives s'y référant. Selon T. Joliveau, pour l'ensemble des comités d'intérêt local de Lyon, le recrutement aurait tendance à se faire par cooptation dans le but de rassurer les élus lyonnais et de préserver le comité comme un cocon fermé où n'interviendraient que des gens triés sur le volet. Pour le comité des locataires, nous ne pouvons encore une fois que déplorer l'absence des documents visant à traiter de ce point particulier. Mais si le système de la cooptation ne paraît pas tout à fait désuet, l'adhésion volontaire n'est certes pas à exclure.

La taille des comités n'est pas connue de façon précise. En effet, nous n'avons pu retrouver des listes ou des fichiers d'adhérents dans les archives des deux comités. Seules, quelques allusions lors d'un courrier ou les comptes rendus des réunions ou des assemblées générales des comités permettent d'avoir une estimation.

Les quelques chiffres que nous posédons pour l'entre-deux-guerres montrent que le comité d'intérêt local a presque doublé en taille. De 1934 où le comité aurait 65 adhérents, il se composerait de 122 adhérents en 1936. En octobre 1938, le président du comité estime le nombre d'adhérents à 1.000. Ce chiffre paraît surestimé. D'une part cela ferait une augmentation de presque 900 %, ce qui semble peu probable. D'autre part parce que le maximum d'adhérents trouvés par T. Joliveau pour un comité d'intérêt local à cette époque est de 500. Toutefois, en 1939, les chiffres des archives du comité des États-Unis indiquent que 900 adhérents sont à jour de cotisation. Y a-t-il là aussi surestimation ou bien est-ce la réalité ? Nous ne saurions le dire par manque de données. Les chiffres de l'après-guerre indiquent que 400 adhérents ont payé leur cotisation en 1947. Puis en octobre 1948, lors de son assemblée générale, le comité annonce 500 adhérents. Après 1954, selon P. Scherrer, président d'un des comités d'intérêt locaux de Lyon et futur président de l'UCIL, il y aurait 2 000 adhérents¹⁹. Là encore le doute subsiste, au vu de l'absence de documents dans les archives du comité des États-Unis. Ensuite, plus de chiffres mais on peut imaginer, sans grand risque de se tromper, un abaissement progressif du nombre d'adhérents, parallèlement et/ou corollairement à l'effacement du comité.

Le nombre d'adhérents du comité des locataires des anciens États-Unis, lui, donne l'image d'un comité plus restreint. En 1983, les premiers adhérents sont au nombre de 55 et l'objectif fixé pour 1988 est de 200. Là aussi, une surestimation est faite pour 1988. Si les journaux parlent de 400 adhérents en janvier 1988, les chiffres retrouvés dans les archives du comité en annoncent 148. Ce qui paraît plus proche de la réalité.

L'estimation est rendue encore plus aléatoire étant donné que les archives des comités des autres groupes HLM de l'arrondissement n'ont pu être consultées.

Une rapide étude des caractéristiques socio-démographiques des membres des comités montre en premier lieu l'absence totale des femmes avant 1945, pour le comité d'intérêt local, à l'instar des autres groupements du même type de Lyon. Ce qui s'explique notamment par l'absence de celles-ci de la vie politique. La situation n'évoluera qu'à partir des années 1960. Mais si elles sont représentées dans le comité d'intérêt local, leur nombre est toujours très faible : de une à quatre en 1972.

La situation est totalement inversée pour le nouveau comité. En 1983, 11 membres sur 16 sont des femmes et en 1986, 12 sur 17. La part nettement plus grande des femmes dans le comité est à rapprocher avec l'importance numérique des femmes dans l'ensemble de la population du quartier. Au recensement de 1982, elles représentent en effet 58 % de la population totale des HBM.

A la création des associations, l'âge moyen des membres beaucoup plus élevé pour le comité des locataires que pour le comité d'intérêt local : 55 ans contre 40 ans. L'étude de l'âge moyen de la population à travers les recensements peut l'expliquer en partie. En 1936, l'âge moyen de l'ensemble de la population des HBM atteint à peine 25 ans, en 1982 il est de 48 ans. Si, dans les années trente, l'âge moyen des membres du comité des États-Unis est plus élevé que celui de la population locataire des HBM, il augmente parallèlement au vieillissement progressif de la population, jusqu'à atteindre 63 et même 66 ans, en 1970, ce qui n'empêche pas l'arrivée ponctuelle de membres de moins de trente ans.

20 - JOLIVEAU
(Thierry), *op. cit.*,
p. 232 et suivantes.

La grande spécificité du comité d'intérêt local des États-Unis par rapport aux autres comités d'intérêt local de Lyon, se situe sur le plan de la composition sociale. T. Joliveau a montré que les comités lyonnais recrutent leurs membres essentiellement chez les commerçants, les industriels, etc.²⁰. En 1937, les ouvriers et employés de l'industrie constituent l'essentiel des membres du comité des États-Unis : 10 sur les 16 dont la profession est connue. La sous-représentation, pour l'ensemble de la période, des couches moyennes et supérieures (rarement plus d'un seul membre), en liaison avec les structures socio-professionnelles du quartier, accentue donc encore la spécificité du comité des États-Unis. Parallèlement l'importance croissante des retraités est à mettre en relation avec l'augmentation progressive de la population retraitée du groupe. Les retraités représentent à partir de 1968 plus de la majorité des membres du comité, alors que de 1936 à 1982, leur part dans la population du quartier passe de 1 % à 38 %.

Dès sa création, les retraités et les actifs sont représentés de façon équivalente au sein du nouveau comité. Parmi les actifs priment les employés de bureau des entreprises ou des services publics, alors que la proportion des couches moyennes et supérieures est sensiblement la même que pour le premier comité. Pour résumer, ce sont principalement des femmes, retraitées, qui s'occupent du comité. Là encore l'explication vient des résultats du recensement de 1982. A cette date 54 % des femmes sont retraitées ou bénéficient de la retraite d'un mari décédé, soit les deux tiers de la population retraitée des HBM.

Les premiers membres du comité d'intérêt local des États-Unis sont, par la force des choses, de nouveaux arrivants. Mais une « base » d'habitants des HBM,

largement minoritaire il est vrai, perdure depuis l'entrée dans les années 1933-36 jusqu'aux années 1970, assurant un enracinement du comité dans le quartier. Il n'est pas rare de constater une évolution dans les fonctions occupées par les membres. Un administrateur peut devenir secrétaire, un secrétaire devenir vice-président ou président par exemple. Mais la plupart des membres (66 sur 94 recensés pour la période pour laquelle nous disposons d'archives et de chiffres) se contentent d'une seule fonction au cours de leur « adhésion » au comité.

Pour le comité de 1983, la moitié des membres connus habitaient les HBM depuis au moins 30 ans, 20 % entre 10 et 20 ans, 10 % entre 5 et 10 ans, 2 % un an. Ici, l'enracinement dans le quartier est encore plus marqué. Toutefois, la durée d'existence du comité, à peine 10 ans actuellement, ne permet guère d'observer chez les membres une évolution significative.

LES ACTIVITÉS DES COMITÉS : PERMANENCES ET CHANGEMENTS

La différenciation observée entre les deux comités s'inscrit beaucoup plus nettement sur le plan de leurs activités et revendications. Cependant, cette différenciation n'est pas radicale et définitive. Non seulement de nombreux points communs se retrouvent au fil des thèmes abordés mais les comités se rejoignent de deux façons. D'une part parce que quelques habitants qui ont été membres du comité des États-Unis, à des époques différentes ou en même temps, participent à la création du nouveau comité en juin 1983. D'autre part, en juillet 1987, une réunion entre divers représentants de la vie associative du quartier des États-Unis, dont le président de l'Union

des commerçants des États-Unis, celui du comité d'intérêt local des États-Unis, le maire et une des adjointes au maire du 8^e arrondissement, a lieu dans le but de « faire revivre le CIL des États-Unis qui lentement est tombé en sommeil. Ce CIL fut pourtant l'un des plus anciens, et aussi l'un des plus actifs²¹ ». D'où l'élection d'un bureau provisoire composé des membres des associations rassemblées et où le président du comité des locataires devient le président provisoire du comité d'intérêt local.

La continuité entre les deux comités s'inscrit en premier lieu dans les moyens de communication, de transmission des informations vers les interlocuteurs des pouvoirs publics ou vers les habitants.

Le comité d'intérêt local et le comité des locataires utilisent également les pétitions et les courriers pour déposer leurs revendications auprès des élus. Complétant la distribution de tracts ou de comptes rendus des réunions pour les habitants, l'affichage mensuel des informations dans les allées ou sur un panneau est obtenu de haute lutte avec l'Office en 1938 (pour le comité d'intérêt local des États-Unis), repris après la guerre et que le comité accepte parfois, après une demande de l'Office, de partager avec d'autres associations. Dans le même sens, le nouveau comité, de son côté, n'hésite pas à organiser ou appeler les habitants et les membres du comité à participer à des manifestations, à des rassemblements (assez peu nombreux dans les années 1980) ou bien plus fréquemment aux fêtes du quartier.

D'une façon un peu similaire, on peut noter ici le rôle joué par les journaux de quartier, organe de diffusion très appréciable pour faire connaître l'association, tisser un lien entre les habitants ou bien encore pallier les lacunes de la presse locale. Le comité d'intérêt local adhère donc au journal créé par les com-

merçants du quartier, l'*Echo des États-Unis*²². Le comité des locataires des États-Unis, de son côté, a créé son propre journal en 1986, le *Journal des États-Unis*, dans une perspective identique.

Pour les deux associations, les principaux interlocuteurs sont les députés, les conseillers municipaux, les adjoints au maire de Lyon ou de l'arrondissement. Cependant, les contacts se nouent également avec les responsables de syndicats, de partis politiques, le parti communiste essentiellement, ou les directeurs des écoles du quartier. Avec la direction et la présidence de l'Office, l'action est d'abord à sens unique : le comité d'intérêt local pose ses revendications à l'Office. Puis vers 1937, l'Office va commencer à se servir du comité des États-Unis comme médiateur entre lui et les locataires. Il devient également un relais de l'information des institutions locales vers les locataires, malgré une ambiguïté constante des relations avec l'Office que nous approfondirons ultérieurement. Ce rôle sera repris par le comité des locataires des anciens États-Unis dans les années 1980, mais de façon beaucoup plus marquée et dans un contexte différent.

L'aspect apolitique est nettement affirmé dans les statuts et autres documents des comités. Mais si l'article 16 des statuts du comité d'intérêt local précise que « toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite au sein des réunions ou l'Assemblée ayant droit au nom du comité », il n'en est pas moins proche de certaines formations politiques. En 1946, en effet, un élu du parti communiste, sur demande du comité des États-Unis, participe aux réunions de celui-ci. De même, alors que le comité des locataires des États-Unis décide dans l'article 4 de ses statuts que « le comité est constitué en dehors de tout esprit corporatif, politique ou religieux.

21 - « Le CIL A travers les quartiers. Aux États-Unis. La Renaissance », *Le Progrès* du 2 juillet 1987.

22 - Archives départementales du Rhône, Journal n° 204, numéros en 1934 et 1935.

23 - JOLIVEAU
(Thierry), *op. cit.*,
p. 237.

24 - Article 5 des
statuts du comité des
locataires des anciens
États-Unis.

Dans les réunions, toutes les discussions sur ces sujets sont formellement interdites », il est affilié à la CNL, fortement marquée à gauche sur le plan politique.

Cela n'empêche pas des liens privilégiés avec des élus et des conseillers municipaux de s'établir. Dans les années 1950, comme ses confrères des autres quartiers, le comité d'intérêt local des États-Unis semble informé d'un nombre important de décisions municipales et associé à certaines, ce qui débouche sur une volonté d'institutionnalisation des consultations. Aussi, selon T. Joliveau, « il est donc légitime de penser que les opinions politiques des comités – si tant est que l'on puisse parler en termes si collectifs – sont généralement proches de celles des conseillers municipaux²³ ». A plus forte raison parce que de nombreux locataires des HBM sont rentrés dans les logements du quartier grâce au soutien, à la recommandation d'un tel personnage.

DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE...

L'action de chacun des comités est loin de recouvrir la même réalité. Peut-être parce qu'elle se plie à une chronologie spécifique ? Pour le comité d'intérêt local, l'article 2 de ses statuts détermine le rôle d'intermédiaire qu'il se donne : « recevoir, centraliser les réclamations de ses adhérents, concernant les améliorations à apporter au quartier (...) de les produire aux pouvoirs publics et d'en poursuivre la réalisation ». Le comité des locataires des anciens États-Unis introduit explicitement la notion de défense du quartier puisqu'il « se donne pour but d'organiser la défense des intérêts des résidents, sur toutes les questions concernant le problème de l'habitat et de l'urbanisme²⁴ ».

Ainsi, les actions du comité d'intérêt local des États-Unis sont tout à fait semblables à celles des comités de Lyon décrites par T. Joliveau. Les thèmes des revendications sont de trois ordres.

L'aménagement, l'urbanisation, sont certes les chevaux de bataille du comité dans l'entre-deux-guerres. Comme tous les comités lyonnais, il travaille en vue de l'amélioration de son quartier : aménagements, finitions, construction d'équipements collectifs (marché alimentaire, forain, écoles, poste, etc.). Il tente également d'agir pour la lutte contre les taudis qui se trouve systématiquement à l'ordre du jour des réunions. Dans les années 1980, alors que l'entretien des immeubles et les problèmes quotidiens apparaissent secondaires dans son action, l'aménagement reviendra donc en force avec la réhabilitation des logements, but pour lequel le nouveau comité s'est formé. Nous y reviendrons plus loin.

Très attentifs à la desserte des quartiers, tous les comités d'intérêt locaux lyonnais veillent également au problème des transports et le comité des États-Unis n'échappe pas à ce thème de revendication. L'isolement géographique du quartier des États-Unis jusqu'à la fin des années 1950, au cœur d'une zone « de transition » dans le tissu urbain est renforcé par la quasi-absence de lignes de transports en commun durant toute la période de l'entre-deux-guerres alors que cela devait être un des axes du projet établi par Tony Garnier. De plus, l'absence de tout percement de voies de communication reliant le quartier au centre-ville (et à la banlieue) accentue cet isolement et le caractère excentré de cet ensemble urbain. Le comité oeuvre donc pour la prolongation et le percement du boulevard de part et d'autre du groupe des HBM et pour le développement des lignes de transports en com-

mun. Après la guerre, les transports demeurent le thème principal des revendications, auquel vient s'ajouter celui de la circulation.

Sur toute la période, la défense des locataires tient un rôle important dans l'activité du comité d'intérêt local des États-Unis. Il s'agit principalement de la résolution des cas de litige avec l'administration. Les interventions du comité au moment des augmentations de loyer prennent une part importante des ordres du jour des réunions précédant la guerre. La défense des locataires passe également par la contestation des expulsions des habitants, souvent jugées arbitraires. Mais la représentation des locataires au conseil d'administration de l'Office est également un cheval de bataille du comité. Pour se faire, il se solidarise avec les autres groupements de locataires, notamment par l'intermédiaire de la Fédération des HBM Cet aspect illustre bien les relations entre les locataires et le logeur pendant plus de 40 années. Bien que le comité soit censé jouer un rôle de relais entre les locataires et l'Office, la distance entre la population locataire et l'Office se lit dans le sens d'un refus obstiné et maintes fois réitéré des administrateurs d'autoriser la représentation des locataires au conseil d'administration. Les locataires n'obtiennent satisfaction que tardivement, en 1956 avant de se faire évincer en 1959, pour le réintégrer définitivement en 1978.

Par ailleurs, le comité d'intérêt local développe d'autres types d'action. Il a, par exemple, un rôle non négligeable d'organisme charitable laïc. Les distributions de paniers-repas, de bons de charbon aux nécessiteux, d'aides financières aux écoles du quartier, aux retraités, etc. sont ses dépenses principales, surtout à la fin des années trente.

En ce sens, la destination des fonds des comités, en cas de dissolution repré-

sent le signe d'une conception totalement différente de chaque comité. Les fonds du comité d'intérêt local sont destinés à être distribués aux écoles du quartier alors que ceux du comité des locataires seront versés directement à la section locale de la CNL à laquelle il est affilié.

... À LA RÉHABILITATION DU QUARTIER

Selon une déclaration du président du comité des locataires des anciens États-Unis en 1986, la principale différence entre les deux comités viendrait du fait que le comité d'intérêt local s'occupe exclusivement du développement social du quartier et du bien-être de tous les locataires alors que le comité des locataires se charge uniquement « d'obtenir la réhabilitation de nos immeubles et l'aménagement de l'environnement²⁵ ».

Pour le comité d'intérêt local des États-Unis, dans l'entre-deux-guerres, l'optique du quartier prime avec la défense des locataires et les revendications portant sur l'aménagement du quartier. Après la guerre, les revendications sont toujours centrées sur le quartier qui s'agrandit. Mais les actions collectives avec la Fédération de 1954 et surtout l'UCIL à partir de 1959-60 prennent de l'ampleur, avec la généralisation des actions au niveau de l'arrondissement et de l'agglomération. Cependant si une convergence existe entre les CIL et l'urbanisme, « jamais les comités ne visent à élaborer une politique urbaine différente » selon T. Joliveau²⁶.

Si l'action poursuivie par le nouveau comité semble reprendre certains des thèmes de revendication du comité d'intérêt local de l'entre-deux-guerres, il n'en demeure pas moins vrai que celle-ci se déplace et atteint une ampleur que

25 - *Journal des États-Unis*, n° 2, avril 1986.

26 - JOLIVEAU (Thierry), *op. cit.*, p. 228.

27 - Bulletin Officiel de la COURLY, juillet-août-septembre 1987, décret n° 87-4279.

28 - FORET (Catherine), *De l'ordinaire au monumental. Valeur d'usage et valorisation symbolique dans l'espace de l'habitat social*, Plan Urbain-Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer-Centre de recherche Esthétiques et Cités, Rapport intermédiaire, décembre 1989, p. 4.

29 - Présentation de l'appartement-musée en novembre 1990, par le comité des locataires, l'Office des HLM et la Cité de la création.

son prédécesseur n'a pas connue. Même s'il est « épaulé » par la CNL ou le CICA, le comité agit principalement seul et son champ d'action se limite au seul groupe des HBM, au quartier. D'où le fait que la réhabilitation du groupe des HBM soit sa première et principale revendication. Toutefois, ses actions ultérieures témoignent d'une prise de conscience de la valeur architecturale, urbanistique, esthétique mais aussi sociale du quartier des États-Unis.

La première tranche de 138 logements réhabilités en 1986 a montré aux locataires les limites et les problèmes de la concertation avec les institutions. Les locataires se sont décidés à se faire entendre, respecter et reconnaître par les pouvoirs publics, en bref à ce que le comité soit reconnu en tant qu'acteur social à part entière dans le système de concertation qui est devenu un des maîtres-mots de l'urbanisation des années 1980. D'où une position de lutte contre les projets de « Banlieues 89 », contre l'absence de concertation, la lenteur, l'incohérence et la « normativité » des travaux. Et au moment de la réhabilitation, une participation, voire une surveillance étroite des travaux par le comité des locataires. Afin de faire le point sur les travaux, un rythme hebdomadaire a été donné aux réunions avec les entrepreneurs, l'Office et les architectes. La reconnaissance de l'Office qui prend en considération l'ensemble des revendications des habitants vient assez tardivement, pendant l'été 1987 : « Si l'ensemble de ce quartier se sent très concerné pour les transformations importantes qui touchent à son habitat, il en redoute les répercussions sur ses loyers et réclame à mieux être informé sur les projets à l'étude, le déroulement des travaux, les délais, etc.. ». D'où sa décision de faire bénéficier le quartier d'un dispositif permanent d'information, c'est-à-dire un

poste de « chargé des relations avec les locataires », sur place, dans un des logements du groupe²⁷.

A partir de la fin 1988, le comité des locataires lance un nouveau projet dans le sens de cette prise de conscience. Il s'agit d'un ensemble de fresques murales de 250 m², à peindre sur les murs pignons des immeubles, retraçant l'oeuvre de Tony Garnier. « Lancée par le comité des locataires pour attirer l'attention des « responsables » et des médias sur leur cité, et pour obtenir ainsi une réhabilitation de qualité, l'idée des fresques a pris une ampleur exceptionnelle (...) avant de séduire les HLM, puis les élus locaux, par son côté ambitieux et expérimental²⁸ ». Un autre projet, de moindre envergure mais toujours dans cette direction, la création d'un appartement-musée Tony Garnier dans un des logements du quartier des États-Unis, a été mené à bien en novembre 1990 avec l'Office. « Une telle démarche, d'initiative, création et réalisation d'un musée d'art et de tradition populaire, dans une cité d'habitat social, est le reflet de l'existence d'une culture de quartier, traditionnelle et ouvrière, affirmée²⁹ ».

La permanence d'un mouvement de revendication sur plus d'un demi siècle, au quartier des États-Unis, est indéniable, même si les formes et le contenu (l'inscription dans un tissu associatif ou les thèmes de revendication par exemple) évoluent en liaison avec les transformations intervenant sur le plan local – le quartier – et sur le plan national, en l'occurrence avec les nouvelles orientations des politiques urbaines à partir de la fin des années 1970 (développement des procédures de sauvegarde du patrimoine à partir de 1962, mise en place des procédures de Développement Social des Quartiers).

Ainsi, les années 1980 ont vu se développer une prise de conscience de

la valeur architecturale et urbanistique de l'ensemble urbain que constituent les HBM du quartier des États-Unis. En conséquence de quoi, cette prise de conscience a débouché sur une volonté de reconnaissance sociale qui apparaît nettement dans les discours des acteurs sur la « qualification » ou la « requalification » sociale du quartier. Pour les locataires et leur comité, il s'agit désormais de se battre « d'une manière générale pour que notre quartier soit reconnu comme tel et non comme une banlieue ou un ghetto ou une cité de transit³⁰ ». Pour l'Office, il s'agit de véhiculer une nouvelle image du quartier des États-Unis comme « un fleuron du patrimoine de l'Office d'HLM de Lyon qui n'a eu de cesse d'en préserver l'esprit initial de convivialité, en apportant toutes les améliorations nécessaires au confort de sa population³¹ », et au-delà de tenter d'imposer, on s'en doute, une vision renouvelée de son action.

30 - Courrier du comité des locataires des anciens États-Unis, mars 1988.

31 - « HLM et réhabilitation. L'Office HLM souligne ses efforts », *Le Progrès*, 16 avril 1987.